

## • **Saint-Omer : la mobilisation ne faiblit pas contre Flamoval**

vendredi 24.02.2012, 17:19 - La Voix du Nord

| **Littoral** |

Philippe Richard, pneumologue, a réagi à la mise en service récente de l'incinérateur Flamoval à Arques, à côté de Saint-Omer.

Le président de l'Association pour la santé des habitants dénonce un « projet d'inutilité publique » qui <avance envers et contre tous : contre les décisions de justice qui le condamnent, contre la population qui n'en veut pas et contre le bon sens . »

## • **Philippe Richard lutte contre Flamoval, « un projet d'inutilité publique »**

samedi 25.02.2012, 05:33 - La Voix du Nord



Philippe Richard reste mobilisé contre le projet d'incinérateur.

| **LE VISAGE DE L'ACTUALITÉ** |

La mise en service de Flamoval n'a pas refroidi Philippe Richard et l'Association pour la santé des habitants (APSH) qui luttent toujours, par tous les moyens, contre l'incinérateur.

PAR HERVÉ VAUGHAN

« On fait feu de tout bois. » L'expression utilisée par Philippe Richard lors de sa conférence de presse, hier après-midi, peut faire sourire quand on sait qu'elle concerne la lutte contre l'incinérateur Flamoval. Mais la formule résume l'état d'esprit du pneumologue audomarois. « Notre première préoccupation reste l'aspect sanitaire du dossier. Mais tout ce qui peut faire avancer la cause du sanitaire est bon à prendre et on s'en sert. » Ainsi, tout est passé au crible par l'association. C'est le cas par exemple du permis de construire

- **Demandé par Joël, signé par Duquenoy**

De plus, selon le président de l'APSH, « ce permis modificatif fait état de modifications substantielles non mineures ».

La hauteur de Flamoval attire l'attention des opposants : « Sur le permis initial, il devait mesurer 41,24 m de haut. Sur le permis modificatif on annonce 37,60 m. Finalement, il culmine à 36,10 m, nous l'avons fait vérifier par un géomètre ». Autre modification constatée par l'APSH, la disparition de la toiture végétalisée. Ce n'est pas tout : « La charpente métallique a été remplacée par une charpente en bois naturel, en contradiction avec la notice de sécurité annexée au permis initial et en contradiction avec l'avis du service départemental d'incendie ». Et de poser la question à cent balles : « Est-ce que toutes ces modifications ont vraiment permis d'abaisser le coût ? » La question reste posée. Philippe Richard ironise sur le permis de construire modificatif : « La demande a été signée par Joël Duquenoy et l'autorisation donnée par Joël Duquenoy ».

Autre point soulevé par le pneumologue : l'état zéro. « Qui est préoccupant » (lire ci-contre).

Enfin, dernier grief développé par l'APSH : « À ce jour, Flamoval ne respecte toujours pas la directive européenne ». Il développe : « La construction du CVE Flamoval ne respecte pas le principe de la hiérarchie de traitement des déchets. Donner la priorité à la construction de l'incinérateur avant le centre de valorisation organique n'est pas compatible avec la directive cadre déchets européenne. En l'absence d'un CVO, Flamoval brûlera des déchets recyclables, 25 000 tonnes d'après nos calculs ». Cette directive européenne autorise l'incinération sous condition de rendement énergétique (65 %). « Aujourd'hui rien ne permet d'affirmer que Flamoval est en mesure de répondre à ses obligations de rendement énergétique et qu'il a le droit de s'appeler centre de valorisation énergétique. » « Tout ça alimente nos mémoires judiciaires », révèle Philippe Richard qui dénonce : « Ce projet avance envers et contre tout. Contre la population, contre la loi, contre le bon sens ». D'où sa « colère et son indignation » contre ce « maudit » incinérateur. •